

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
14 JUIN 2024

Date d'affichage de  
convocation  
14 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 27

2024-032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 24 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Anne DEUDON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Roberto DRAPRON, Emilie STELLA à Bertrand HOUILLON, Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Brigitte BOUCHET à Denis GUYARD, Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE, Guérigonde HEYER à Jean TANCEREL, Slimane MOALLA à Yolande GROBON, Charles RENARD à Laurence RENARD, Isabelle SALOME à Denis VERGNIAULT, Etienne DERYN à Arnaud BOUTIER, Stéphane BOUCHARD à Anne DEUDON

Absente :

Thérèse MALEM qui a donné en début de cette séance sa lettre de démission de son poste de Conseillère Municipale.

Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

24 juin 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2024-031 du Conseil Municipal en date du 24 juin 2024 modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en matière d'autorisations d'urbanisme portant sur des biens communaux,

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire d'une unité foncière constituée de plusieurs parcelles contiguës (référéncées AK3, AK18, AK39, AK40, AK43 et AK44) situées en entrée de Centre Bourg,

CONSIDÉRANT que la parcelle AK39 faisant partie de cette unité foncière se trouve en zone UE2d16 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Objet : Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable de lotissement pour le détachement d'un lot à bâtir issu de l'unité foncière constituée des parcelles AK3, AK18, AK39, AK40, AK43 et AK44

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des échanges entre la Commune et l'association des Musulmans de Magny-les-Hameaux (A2MH) qui cherche un terrain pour édifier un lieu de culte, et au terme de plusieurs réunions publiques associant la population, l'idée de détacher un lot à bâtir d'environ 1 000m<sup>2</sup> de cette parcelle et donc, de cette unité foncière, est apparue comme une solution satisfaisante pour tous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune, une déclaration préalable de lotissement pour le détachement d'un lot à bâtir d'environ 1 000 m<sup>2</sup> de l'unité foncière constituée des parcelles cadastrées AK3, AK18, AK39, AK40, AK43, et AK44, à prendre sur la parcelle AK39, et à signer tous les documents y afférant.

Cette délibération est adoptée par :

- **24 voix Pour :**  
(Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLLOT, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERVYN)
- **1 voix Contre :**  
(Tristan JACQUES)
- **2 Abstentions :**  
(Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le :

25 JUIN 2024

Certifiée exécutoire le :

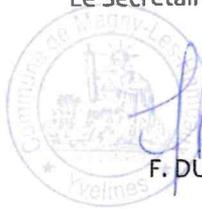
25 JUIN 2024

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC